

Art.1 – ORGANISATION

- A. Ce règlement vient en complément de celui établi pour ce Championnat des Clubs par la fédération.
- B. Il se compose de trois niveaux de divisions régionales pour chaque district.
- ✓ R1 Dames Nord est composée d'une poule unique de huit équipes.
 - ✓ R1 Dames Sud est composée d'une poule unique de huit équipes.
 - ✓ R2 Dames Nord est composée d'une poule unique de six à huit équipes.
 - ✓ R1 Hommes Nord est composée d'une poule unique de huit équipes.
 - ✓ R1 Hommes Sud est composée d'une poule unique de huit équipes.
 - ✓ R2 Hommes Nord est composée de deux poules six équipes.
 - ✓ R2 Hommes Sud est composée de deux poules six équipes.
 - ✓ R3 Hommes Nord est composée de quatre à cinq poules de cinq à six équipes.
 - ✓ R3 Hommes Sud est composée de deux poules de cinq à six équipes.

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CSR en fonction des classements de la saison précédente et du nombre d'équipes engagées sur la nouvelle saison.

Chaque poule ne peut être modifiée dès lors que la compétition est commencée, sauf pour l'engagement d'une nouvelle équipe en cours de saison dans la plus basse division si une place est libre (nombre d'équipe impaire dans une poule).

- C. Le Championnat Régional des Clubs se déroule sur trois journées :

Division	1ère Journée	2ème Journée	3ème Journée
	16/11/2025	22/03/2026	07/06/2026
R1 Dames Nord	Angoulême	La Rochelle	Limoges
R1 Dames Sud	Pau	Agen	Mériadeck
R2 Dames Nord	Bressuire	La Rochelle	Limoges
R1 Hommes Nord	La Rochelle	Buxerolles	Angoulême
R1 Hommes Sud	Mériadeck	Agen	Yzosse
R2A Hommes Nord	Cognac	Meschers	Chauray
R2B Hommes Nord	Cognac	Meschers	Chauray
R2A Hommes Sud	Bayonne	Pau	Pau
R2B Hommes Sud	Bergerac	Mériadeck	Pau
R3A Hommes Nord	Chauray	Bressuire	La Rochelle
R3B Hommes Nord	Chauray	Bressuire	La Rochelle
R3C Hommes Nord	Limoges	Chauray	Buxerolles
R3D Hommes Nord	Limoges	Chauray	Buxerolles
R3A Hommes Sud	Bayonne	Pau	Agen
R3B Hommes Sud	Bergerac	Mériadeck	Agen

Les lieux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des impératifs des centres et du nombre d'équipes engagées pour la saison.

Art.2 – LES EQUIPES

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Toutefois, toutes nouvelles équipes (non engagé la saison précédente) sera engagée dans la plus basse division existante dans le district concerné.
- B. Il n'y a pas de limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions régionales.
- C. Le championnat régional féminin se déroulera en équipe de 3 avec un maximum de 6 joueuses dans chaque équipe. Le championnat régional masculin se déroulera en équipes de 4 avec un maximum de 8 joueurs dans chaque équipe. Les joueuses et joueurs devront être licencié dans le club le jour de la compétition. Les licenciées et licenciés « Ecole de Bowling » peuvent être incluses ou inclus dans chaque équipe à condition qu'elles ou ils soient rattachés à ce club pour toute la saison.
- D. Chaque équipe ne peut comporter plus de 2 joueuses étrangères ou 2 joueurs étrangers sur l'ensemble de la saison.
- E. Il n'y a pas de limitation du nombre de joueuses ou joueurs en situation de mutation pour les championnats régionaux.
- F. Les remplacements sont libres. Toutefois, une joueuse ou un joueur ayant déjà évolué dans une équipe, ne peut plus jouer dans une autre équipe de même division ou de division inférieure lors des journées suivantes.
NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3
Attention : en cas de report d'une journée quel que soit la raison, le numéro des journées sera toujours défini par son ordre chronologique. De ce fait, la journée 1 sera jouée avant la journée 2 et ainsi de suite.

Art.3 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- A. Ce championnat se déroulera en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
 - ✓ Par match gagné : 5 points
 - ✓ Par match nul : 3 points
 - ✓ Par match perdu : 1 point
 - ✓ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe)
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
 - Pour les triplettes :
 - ✓ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles
 - ✓ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles
 - Pour les quadrettes :
 - ✓ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
 - ✓ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles
- C. Chaque équipe engagée se doit de jouer toutes les parties même si la poule est incomplète de par sa composition ou l'absence qu'une autre équipe.

- D. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points seront départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison
 - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison
 - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison

Art.4 – ACCESSIONS ET RELEGATIONS

- A. Toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée en division inférieure, quel que soit son classement à l'issue du championnat.
- B. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions du règlement national et des quotas donnés par le CSNB. De plus, les accessions en division supérieure sont conditionnées aux équipes qui seront reléguées de divisions nationales en divisions régionales (voir le fichier annexe des montées et descentes en fonction des résultats des équipes engagées en championnat national).
- C. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division régionale n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée et cela jusqu'à la 3^{ème} place. Le club ayant refusé sa montée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.
- D. A l'issue des remontées possibles (jusqu'à la 3^{ème} du classement) : tout club renonçant à l'inscription dans une division régionale, est remplacé par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.
- E. En cas de besoin de départager une place entre 2 poules concerné par une montée ou une descente, un match de position sera effectué entre les 2 équipes concernées à l'issue de la 3^{ème} journée sous forme de « Baker System ». Ce match déterminera ainsi la meilleure équipe entre les 2 poules.

Art.5 – INSCRIPTIONS

A. La date limite d'inscription des équipes est fixée au dimanche 05 Octobre 2025 minuit.

B. Le fait d'inscrire une équipe à participer au championnat régional des clubs engage le club à payer l'ensemble des parties de chaque journée même en cas de non-participation d'un ou plusieurs joueurs et même de l'ensemble de l'équipe. Le CSR Bowling de la Nouvelle-Aquitaine a pris un engagement avec les centres qui vous accueillent.

- ✓ Pour les équipes féminines : 51,00 €
- ✓ Pour les équipes masculines : 68,00 €
- ✓ Pour les parties : 3,60 € la partie soit
 - Pour les R1 et R2 dames avec 7 ou 8 équipes : 75,60 €
 - Pour les R1 hommes avec 8 équipes : 100,80 €
 - Pour les R2 et R3 hommes avec 5 ou 6 équipes : 72,00 €

C. Les compositions des équipes devront parvenir au responsable de la compétition au moins 14 jours avant la compétition soit :

- ✓ Le 02 Novembre 2025 pour la Journée 1
- ✓ Le 08 Mars 2026 pour la Journée 2
- ✓ Le 24 Mai 2026 pour la Journée 3

D. Le fait d'inscrire une équipe dans cette compétition, vaut également une acceptation complète du règlement.

Art.6 – RECLAMATION

Toutes réclamation devra être transmise au CSR NAQ dans un délai de 5 jours suivant la date de la compétition uniquement par le président du club représentant l'équipe.

ART. 7 – HORAIRES

- ✓ Equipes en triplète en poule de 8 : 9H00 => 13H40 (7 matchs consécutifs)
- ✓ Equipes en triplète en poule de 6 : 9H00 => 12H20 (5 matchs consécutifs)
- ✓ Equipes en quadrette en poule de 8 : 9H00 => 12H20 puis 14H00 => 16H30 (4 matchs puis 3 matchs)
- ✓ Equipes en quadrettes en poule de 6 : 9H00 => 13H10 (5 matchs consécutifs)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

Tous les horaires seront transmis au plus tard en début de semaine avant la compétition suivant les centres.

Art.8 – COMPOSITION DES POULES

Voir document annexe « 2025-2026 Composition Poules CDC Région »

Art.9 – DIVERS

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat Régional des Clubs. Le CSR Bowling Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.